

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	CHEVROLET	Chevette	CH 0333 57

Constructeur CHEVROLET MOTOR DIVISION of GENERAL MOTORS CORPORATION, Warren, Michigan (USA)
 Identification "Chevrolet Chevette" et "modèle 1B08" sur la plaquette du constructeur
"1B08..." devant le No du châssis
 Plaquette constr. sous le capot du moteur, à droite, à l'intérieur de l'aile
 N° du châssis à gauche, derrière pare-brise
 Ident du moteur "E" à droite, à l'avant, en haut sur la culasse (frappé par l'importateur)
 Importateur princ. TRUCKS IMPORT AG, 4304 Giebenach
 Véhicule homologué 1B08E6Y147486/1B08E6Y110378 Signes fixes dans code du type 1B08E...

Châssis
 Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4
 Direction mécanique
 Transmission mécanique synchronisée ou automatique
 Nombre de vitesses 4 ou 3 Entraînement AR
 Frein de service hydraulique, 2 circuits, AV-disques/AR-exp.interna,
sur toutes les roues
sur demande assistance par dépression
 Frein auxiliaire mécanique, à expansion interne, sur les roues AR
 Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire
 Ralentisseur
 Contrôle 2 circ. par différence de pression; lampe-témoin combinée

Moteur
 Marque CHEVROLET Type 14-97,6 (B)
 Construction en ligne Temps 4
 Carburant B Position avant
 Refroidiss. eau Nombre cylindr. 4
 Alésage 81,99 Course 75,69
 Cylindrée 1598 CV-impôt 8,14
 Puissance en CV 60 SAE-net à V/min 4800
 Bruit 81 dB/A à V/min 4800
 Silencieux 2 pot 320x200x100 + 170 x Ø 100 mm §)
 Mesure des gaz *)
 Déparasitage DCE, annexe B, chiffres 3+4 = D

Carrosserie limousine
 Nombre de portes 2 Indic. vit. km/h
 Centours sécurité SAE-J-4c **) Rétroviseur gauche + droite §)
 Cahn - Allinage -
 Antivol verrouillage de la direction
 Nombre de places 1 5 nv 2 contre ar 3
 Dimensions
 Longueur int. 4031 Empattements 2400
 Largeur 1580
 Hauteur 1380 Voie av 1290 ar 1300
 Porte à faux lat. 761 Voies av - ar -
av 761 ar -
ar 870 Braquage g 9500 d 9300
 Distance volant - vers l'avant du véhicule

Poids
 avant arrière total
 Poids à vide 530 440 970
 Charge utile 105 245 350
 Poids total 635 685 1320
 Garantie fabr 1329
 Dimens. pneus P 155/80 R 13 P 155/80 R 13 (variantes +)
 Piv / bar R / 2,25 R / 2,25 voir
 Charge 820 820 remarques)
 Charge varie selon la marque, minimum 138 km/h
 Garantie poids remorquable avec frein 454
 Garantie poids remorquable sans frein 454
 Garantie poids de l'ensemble -
 Poids remorquable testé -
 Vitesse maximale selon le constructeur 138 km/h
 Vitesse maximale testée - km/h

Equipement §)
 Feux de route HCR (E)
 Feux de croisement HCR (E)
 Feux de position A (E) dans HCR
 Feux rouges DOT AIRST 76 GUIDE 1T1
 Feux stop id.
 Clignoteurs av SAE IP76GUIDE1T1 ar voir feux rouges
 Catadioptres av AV, SAE PTA 74 ar
 Feux de gabarit av AR, SAE PTA 74 ar
 Feux complément.
 Eclairage plaque 2 séparés
 Essuie-glace 2 balais avec/sans lave-glace
 Avertisseurs DELCO-REMY "A"

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Voiture de tourisme
 Marque et type CHEVROLET Chevette
 Homologation N° CH 0333 57
 Carrosserie limousine
 Places total 5 avant 2
 Poids à vide 970 Carburant B
 Charge utile - CV-impôt B,14
 Poids total 1329 Cylindrée 1598

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Mesure des gaz : conforme selon ECE-15, amendement 01; une vignette n'est pas exigée (LFEM No. 35328/1 resp. 35328/2).
- ***) Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes contrôlées selon OCE art. 23, al. 3bis.
- +) Variante de pneus : 155 SR 13; AV = 710 (1,8) / AR = 740 (1,9), V-max 180 km/h
175/70 SR 13, 690 (1,7) / 730 (1,8),

§) Modifications par l'importateur:

- le catalyseur est vidé;
- le tuyau d'échappement est dirigé vers l'arrière;
- un rétroviseur est monté sur la droite;
- les ampoules d'origine des feux rouges/stop sont trop puissantes; doivent être remplacées par des 18/5 W; la puissance exigée des ampoules doit être marquée de manière durable et bien visible;
- les catadioptres d'origine non étanches; il en est monté 2 complémentaires SAE A 68 ou I (E);
- les phares d'origine SEALED BEAM sont remplacés par des HCR (E).

Lieu et date de l'homologation
Bellach, 24.5.76

Homologation fédérale des types de véhicules